



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

**Présentation
Mon espace santé
Séminaire FACS SUD**

10 novembre 2022

**mon
ESPACE
SANTÉ**

- Une plate forme souveraine lancée début 2022 pilotée par le Ministère de la Santé et de la Prévention et par l'Assurance Maladie
- Une ambition, celle de redonner la main au citoyen sur sa santé
- Mon Espace Santé, le nouveau carnet de santé numérique de tous les Français



- 65,4 Millions de personnes disposent aujourd'hui d'un profil MES
- 7,2 Millions de personnes ont activé leur MES
- Moins de 2% des usagers s'y sont opposés

Dans le Var, 980.000 MES
créés fin juin 2022
avec environ 10% d'activés à
ce jour et seulement 2.000
oppositions

- Un accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées du numérique
- Une mise à jour des logiciels métiers des PS et des ES en cours financée dans le cadre du Ségur du numérique
- Des évolutions en permanence avec, outre l'application mobile, le catalogue de service



LES FONCTIONNALITÉS DE MON ESPACE SANTÉ

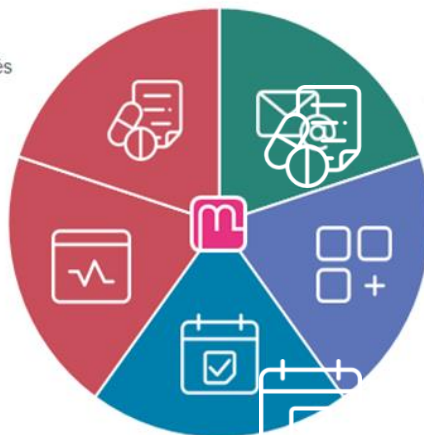
Grâce à Mon espace santé, l'utilisateur a accès à 4 fonctionnalités majeures dont 3 disponibles immédiatement, à savoir le Dossier médical, la Messagerie de santé et tout récemment le catalogue de service

Mon dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ...

Cette brique s'appuie sur le **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



Mon agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.

L'agenda sera disponible début 2023

Ma messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

Mon catalogue de service

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** » santé

4 familles de services et applications :

- Accès aux soins et prise de rdv
ex : La Poste Santé
- Suivi de pathologies, traitements et vaccins
Ex : Withings
- Suivi pré/post-hospitalier
Ex : AP-HP ou Hospices civils de Lyon
- Suivi généraliste, prévention & bien-être
Ex : Petit bambou



Comment y accède-t-on ?

En se rendant sur le site
<https://www.monespacesante.fr>



Mon espace santé répond à un double objectif :

✦ Donner à chaque usager un **espace sécurisé et facile** d'accès dans lequel il peut ajouter et consulter ses documents et informations de santé et les partager avec les professionnels de santé qui le suivent

✦ Favoriser la **continuité des soins** pour mieux soigner en ville comme à l'hôpital, grâce au partage sécurisé des informations dans le respect des droits du patient.

3 personnes
sur 4
sont favorables
à la création automatique
de Mon espace santé

8 personnes
sur 10
en attendent
un parcours
de santé facilité

7 personnes
sur 10
sont intéressées
par les services
de Mon espace santé

Les données de Mon espace santé sont hébergées en France, en région parisienne.

- La société Worldline au travers de sa filiale Santeos, concernant les données de votre dossier médical partagé (DMP)
- La société Atos concernant toutes les autres données de Mon espace santé

La fiabilité du système de sécurisation des données de santé personnelles de Mon espace santé s'appuie sur la mise en œuvre d'un ensemble de garanties techniques :

- La conception et l'hébergement en environnement certifié HDS (Hébergeurs de Données de Santé) ;
- L'accompagnement par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) ;
- Des audits de sécurité externes ;
- L'homologation RGS (Référentiel Général de Sécurité) du produit Mon espace santé



1 Car cela nous concerne tous :

- Avoir partout et en permanence ses documents de santé.
- Economisez son énergie pour autre chose que classer, répertorier ce qui nous concerne

En cas d'urgence !!!



Un accès en mode « bris de glace »

Tout professionnel de santé peut consulter le DMP d'un patient dont l'état comporte un risque immédiat pour sa santé, sauf si ce patient en a bloqué l'accès de façon spécifique auparavant.

La connaissance immédiate de vos directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée **directives anticipées** pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie. Ce document aidera les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à donner, si la personne ne peut plus exprimer ses volontés.

Un accès SAMU-Centre 15

Le médecin régulateur peut accéder au DMP d'un patient pour lequel il reçoit un appel.



Mon espace santé s'adresse à **tout usager** du système de santé français et le rend **acteur de sa santé**



2 Car cela nous rassure:

- Vos documents sont stockés en toute sécurité
- C'est vous qui gérez les accès et vous êtes notifié automatiquement en cas de connexion sur votre Espace

Mon espace santé va **sécuriser** la gestion des données de santé des citoyens



3 Car cela nous aide:

- Oubliez les échéances de vos vaccins et des contrôles, Mon Espace Santé est là pour nous les rappeler.
- Mettez à disposition les éléments à connaître en cas d'urgence (groupe sanguin ou allergie par exemple)

C'est un **espace de confiance** personnel, pour stocker **ses données de santé** et les partager avec des professionnels de santé ou des **services de santé référencés par la puissance publique**

4 Car cela est utile:

- Gérez nos informations de santé ainsi que celles de nos enfants.
- Communiquez en temps réel et en toute sécurité avec les professionnels de santé qui nous accompagnent en cas de besoin



Il **simplifie le parcours santé** de l'utilisateur tout au long de sa vie





POUR LE PS ET L'ASSURANCE MALADIE, MON ESPACE SANTE AU CŒUR DES DONNÉES DE SANTE DU PATIENT

Près de 12 Millions de DMP
alimentés en France à fin
octobre 2022 et près de 200.000
dans le Var



Les professionnels de santé vont pouvoir y déposer des documents (comptes-rendus de biologie, VSM, radios, etc.) via leur logiciel métier ou le site dmp.fr

Les professionnels de santé vont pouvoir consulter les documents via leur logiciel ou le site dmp.fr, si l'utilisateur leur donne son consentement, **y compris en cas d'urgence.**

L'Assurance maladie va pouvoir y déposer des documents (historique des soins, attestation vaccinale Covid-19)



UNE CRÉATION SIMPLE POUR UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS AVEC L'APPORT D'UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU NUMÉRIQUE

Des partenariats inédits et massifs entre les acteurs « santé » et les acteurs de l'inclusion numérique ont été déployés pour accompagner les usagers à la prise en main de Mon Espace Santé.

La **Caisse Primaire de l'Assurance Maladie du Var** peut toujours répondre aux questions des assurés sur l'activation de leur espace santé mais aussi **les orienter vers le support téléphonique du 34.22**, les dispositifs d'accompagnement et les divers acteurs de la médiation numérique.

Les conseillers France Services, les CCAS et les Associations favorisent l'inclusion numérique sur notre territoire et sont en mesure d'accompagner les citoyens qui en ont besoin.

Enfin, **toutes les personnes et organismes bénévoles (ambassadeurs)** désireux d'aider leurs concitoyens à l'utilisation de Mon espace santé sont fédérés par des coordinateurs régionaux recrutés pour l'occasion par **les Agences régionales de santé (ARS) et les groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé (GRADEs)**.